



## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

**C 12/2014**

Vevey, le 2 mai 2014

### **Offre complémentaire pour obtenir des déchets « plus propres »**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### **Préambule**

Le système de la taxe au sac est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Un comparatif sur le ramassage des déchets au premier trimestre 2013-2014 montre ceci :

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013

- Déchets ménagers : 1475 tonnes
- Déchets ramassés sur la voie publique : 29 tonnes

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014

- Déchets ménagers (placés dans les sacs taxés) : 642 tonnes
- Déchets ramassés sur la voie publique : 118 tonnes

#### **Constats**

La masse de déchets ménagers (donc mis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans les sacs poubelles payants) a diminué de 43% par rapport à l'an dernier. Par contre, la masse de déchets ramassés sur la voie publique a augmenté de 407% ! A titre indicatif, il n'y a pas de grosse différence pour le papier/carton et le verre. L'augmentation de la population n'est pas en cause (seulement 34 nouveaux habitants en une année).

Concernant les déchets ménagers, l'introduction de la taxe au sac a engendré une diminution du soin porté par chaque citoyen au tri de ses déchets personnels. Il est aujourd'hui fréquent de retrouver dans le même sac des déchets organiques mélangés avec du plastique ou déposés avec d'autres types de déchets sur la voie publique. Conséquence : les déchets organiques ne peuvent plus être recyclés, ou alors après des manipulations supplémentaires de tri, engendrant des surcoûts importants.

Concernant les déchets sur la voie publique, les conséquences sont multiples :

- Encombrement de la voie publique ;
- Mauvaise image ;
- Mécontentement général de la population ;
- Surcharge de travail pour le personnel de voirie et le personnel administratif (à titre d'exemple : plus de 1'800 appels téléphoniques concernant les déchets ont été traités

par la Direction des Espaces publics depuis la séance du Conseil communal du 13 mars 2014 !)

### **Quels sont les points critiques ?**

Une grande partie des déchets ramassés sur la voie publique sont déposés aux EcoPoints, ouverts 7 jours sur 7 et sans surveillance. Ces 48 centres de tri fonctionnaient parfaitement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier. Depuis l'introduction de la taxe au sac, ils sont devenus des fourre-tout pour citoyens peu scrupuleux. Face à l'augmentation de ces incivilités et l'impossibilité, faute de moyens, pour le personnel de voirie de gérer au quotidien cette augmentation des déchets, il a été décidé de supprimer plusieurs EcoPoints. Ceci est une mesure urgente, afin de permettre aux équipes mobilisées de concentrer leurs efforts et réfléchir à une nouvelle stratégie pour le ramassage des ordures.

### **Quelles solutions ?**

La Direction des Espaces publics a, ces derniers mois, multiplié les rencontres avec ses homologues de nombreuses communes et entamé le dialogue avec bon nombre de propriétaires immobiliers.

La priorité porte sur la diminution de déchets déposés aux EcoPoints encore en activité et le rétablissement de la chaîne de recyclage pour les déchets ménagers. Un système de récolte porte-à-porte, avec la collaboration active des propriétaires immobiliers, a déjà été mis en place. Pour les déchets ménagers, la SATOM, à notre demande, a accepté d'assouplir ses conditions de réception des déchets en prenant en charge un mélange de déchets verts et de déchets organiques à condition que ces derniers soient dans des sacs biodégradables. Les premiers résultats sont positifs : au lieu de 10 tonnes de déchets organiques inutilisables récoltés dans les EcoPoints, ce sont près de 7 tonnes parfaitement utilisables qui ont déjà été récupérées au porte-à-porte.

### **Quelles sont les prochaines étapes ?**

L'expérience venant d'autres communes, notamment fribourgeoises, montre qu'une gestion maîtrisée des déchets passe par la mise en place d'un nombre précis de points de collecte ouverts à des heures fixes (contrairement aux EcoPoints accessibles 24h s/24 favorisant ainsi le tourisme des déchets).

Nos réflexions penchent donc vers :

1. La création d'une déchetterie fixe, dans un site fermé proche du centre-ville. Elle sera accessible selon des horaires fixes, y compris tout ou partie du samedi. Le personnel de la Direction des Espaces publics sera présent pour informer, renseigner et conseiller.
2. A ce point fixe s'ajouteront des déchetteries mobiles qui tourneront dans les différents quartiers de la ville selon un calendrier hebdomadaire précis.
3. Pour les personnes à mobilité réduite, une collecte à domicile sera organisée pour le prix d'un « abonnement » à coût symbolique. Dans ce cas de figure, tous les types de déchets seront repris, mais en quantité limitée.

4. Le nettoyage plus soutenu de la voie publique : ceci ne pourra se faire que par l'acquisition de nouvelles balayeuses pour remplacer les machines actuelles qui ont largement dépassé leur durée de vie et tombent souvent en panne. Les habitants devront également se montrer tolérants en acceptant un nettoyage matinal dès l'heure légale de 6h.

Une fois ces mesures mises en place, la situation des EcoPoints sera réévaluée. Ils pourraient être maintenus si les déchets déposés sont conformes aux exigences pour être recyclés.

### Invitation

La Direction des Espaces publics vous invite à la présentation d'une déchetterie mobile spécialement mise en place pour l'action Net'Léman le samedi 24 mai de 10h à 13h30 au bas de la place du Marché.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 8 mai 2014.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



*Laurent Ballin* *Grégoire Halter*

Laurent Ballin Grégoire Halter